

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1
COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

OBJET

Vente parcelles
Refuge Adèle
Planchard

47/2025

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 décembre à 17 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2025

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David LE GUEN, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

Absent : David AMIEUX, Sylvain PROTIERE, Valérie BUCH.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à la vente de la parcelle DNC (d,e) (anciennement section I, 79) d'une superficie de 2543 m² au lieu-dit « La Plate des Agneaux » au profit de la Société des Touristes du Dauphiné (STD), 3, rue du Palais de justice à Grenoble.

Cette parcelle a fait l'objet d'un bornage et d'un plan de division par la SCP Benoit Duchatel.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire propose de vendre la parcelle au prix de 1000 €, frais de dossiers et frais de notaire à la charge de la STD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer, à l'unanimité :

- Autorise la vente des parcelles DCN(d,e) d'une superficie de 2543 m² au prix de 1000 euros à la STD.
- Décide que les frais de dossiers et frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdit.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20251216-4722025-DE

